

Motion relative aux négociations du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 10 octobre à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, suite à une proposition de la Confédération Paysanne,

VU la proposition du Bureau du 6 octobre 2014,

Adopte la motion suivante :

Considérant

- Que les enjeux sont considérables, les deux blocs représentant 36% du PIB mondial et leurs échanges près d'un tiers des échanges mondiaux,
- L'avancée des négociations poursuivies par la Commission européenne renouvelée,
- Le défi de l'accroissement de la demande mondiale et le développement d'autres économies,
- Les risques liés aux divergences fondamentales (standards de productions et de transformation, indications géographiques, principes de précaution...),
- Que compte tenu des caractéristiques de l'agriculture de montagne, la Lozère sera fortement impactée par le résultat de ces négociations,

Demande

- Des règles et des normes cohérentes et convergentes entre les deux parties tout au long de la chaîne (traçabilité, substances chimiques, bien-être animal, environnement,...),
- Des réajustements des droits de douane dans le secteur agricole et particulièrement sur la viande bovine où le différentiel coût de production est considérable,
- L'inscription des accords bilatéraux au sein de l'accord multilatéral et la prise en compte des taux de change entre l'euro et le dollar,
- une évaluation préalable d'impact global des accords de libre échange USA mais aussi Canada et Mercosur.

Délibéré à Mende, le 10 octobre 2014



La Présidente,
Christine VALENTIN